

Information presse

Le Plessis-Robinson, le 7 mai 2026

Allergies, vigilance au volant !

Le Code de la Route est formel : la conduite d'un véhicule suppose une bonne condition physique. Or, les personnes atteintes d'allergies saisonnières savent à quel point les manifestations de cette pathologie peuvent être handicapantes au volant... Le printemps et les pollens sont là. C'est le moment d'être vigilant !

Tous les allergiques connaissent ces symptômes : les yeux qui se remplissent de larmes, les picotements sous les paupières, le nez bouché ou, au contraire, les fosses nasales qui se vident, les crises d'éternuement... On oublie qu'un simple éternuement provoque automatiquement une fermeture des yeux. Anecdotique ? À 50 km/h, ce clignement prolongé va générer, en une petite seconde, un angle mort d'au moins 14 mètres.



Le symptôme et le traitement

L'expert en médecine routière au sein du groupe DEKRA, rappelle les enjeux sécuritaires liés à ces maux et à leur traitement : *" les réactions aux allergènes comme le pollen se caractérisent souvent par des symptômes tels que de la fatigue, l'envie de dormir ou des difficultés de concentration. Ces états génèrent une hypovigilance comparable aux risques bien connus de la conduite en état de fatigue : ralentissement des réflexes, baisse de l'attention et augmentation du risque d'erreurs."*

Un autre facteur de risque est la prise de médicaments. L'expert DEKRA poursuit : *" les antihistaminiques de première génération peuvent provoquer de la somnolence, réduisant ainsi le temps de réaction du conducteur. Les médicaments plus récents sont moins impactant sur ce point, mais ils n'ont pas les mêmes effets sur tout le monde. C'est pourquoi il vaut toujours mieux les prendre au coucher, sans risquer que leurs effets potentiels affectent l'aptitude à conduire."*

Information presse

Que dit la réglementation ?

La question spécifique des allergies et de leur traitement s'inscrit dans le cadre général du Code de la Route et de l'arrêté du 28 mars 2022, qui dans son article premier stipule que *“ la conduite d'un véhicule terrestre à moteur requiert une aptitude physique, cognitive et sensorielle. Le conducteur apprécie sa capacité à conduire au regard de ses affections médicales, de son état de fatigue et de vigilance, de sa capacité de mobilité, de la prise de médicaments ou de substances psychoactives (...) « l'affection médicale » comprend les pathologies, symptômes, handicaps ou déficits sensoriels susceptibles d'affecter l'aptitude médicale à la conduite.”*



On le voit, cette question n'est pas prise à la légère, et ce d'autant moins qu'au volant, les risques s'additionnent de façon préoccupante. En effet, aux manifestations de l'allergie peuvent s'ajouter les effets de son traitement, la fatigue amplifiée de la conduite, un trajet long... C'est pourquoi DEKRA livre quelques recommandations utiles aux conducteurs les plus concernés par cette affection saisonnière aigüe :

On le voit, cette question n'est pas prise à la légère, et ce d'autant moins qu'au volant, les risques s'additionnent de façon préoccupante. En effet, aux manifestations de l'allergie peuvent s'ajouter les effets de son traitement, la fatigue amplifiée de la conduite, un trajet long... C'est pourquoi DEKRA livre quelques recommandations utiles aux conducteurs les plus concernés par cette affection saisonnière aigüe :

- Éviter de conduire ou de faire du vélo en cas de fatigue ou de difficulté de concentration,
- Remplacer régulièrement les filtres d'habitacle, et en particulier le filtre à pollen,
- Garder les fenêtres fermées et privilégier la ventilation filtrée,
- Tester avant de conduire l'effet de vos médicaments en les prenant le soir,
- Suivre les instructions relatives à l'aptitude à la conduite figurant sur la notice du médicament,
- Porter des lunettes de soleil afin de réduire l'irritation oculaire,
- En cas d'éternuements importants, s'abstenir de conduire ou interrompre son déplacement.

En conclusion...

Karine Bonnet, directrice générale de DEKRA Automotive, rappelle une règle basique : *“ la sécurité routière dépend non seulement de l'état technique du véhicule, de l'infrastructure routière mais aussi et toujours de l'état physique et psychologique du conducteur. Aussi, toute personne qui se sent malade, fatiguée ou dont les facultés sont altérées, doit s'abstenir de conduire. Le fait que les allergies au pollen soient largement répandues dans la population ne doit pas faire oublier les risques bien réels qu'elles suscitent en matière de sécurité routière. Se préparer sérieusement à la saison des pollens et gérer de manière responsable les symptômes, tout comme les traitements, permet d'améliorer concrètement la sécurité sur nos routes.”*